

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

# Fiche de Données de Sécurité

## Section 1 : Identification

### Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

**Identificateur de Produit :** 42298**Autres Moyens d'Identification :** Enduit de Connecteur / Connector Coating**N° de Pièces Connexes :** 4229-55ML, 4229-1L, 4229-4L

### Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

**Usage :** Revêtement de protection haute tension pour appareils électroniques et électriques**Usage contre-indiqué :** Sans objet

### Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

**Fabricant**MG Chemicals  
1210 Corporate Drive  
Burlington, Ontario L7L 5R6  
CANADAMG Chemicals (Siège social)  
9347-193 Street  
Surrey, British Columbia V4N 4E7  
CANADA**Téléphone** +1-800-340-0772**FAX** +1-800-340-0773**COURRIEL** [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)**WEB** [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com)**Téléphone** +1-905-331-1396**FAX** +1-905-331-2682**COURRIEL** [info@mgchemicals.com](mailto:info@mgchemicals.com)**COURRIEL (Personne Compétente):** [fds@mgchemicals.com](mailto:fds@mgchemicals.com)

### Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

**Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT** (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




**Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7**CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire **\*666**

**4229**
**ENDUIT DE CONNECTEUR**
**Section 2 : Identification des Dangers**
**Classification des Matériaux Chimiques Dangereux**
**Catégories SGH**

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Liquides Inflammables	2	Danger	Flamme
Carcérogénicité	2	Attention	Santé
Toxicité Pour La Reproduction	2	Attention	Santé
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Expositions Répétées	2	Attention	Santé
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Certain Organes Cibles Exposition Unique	3	Attention	Exclamation
Danger Pour Le Milieu Aquatique Chronique	3	Nil	Nil


*Note* : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger, qui est contraire aux conventions HMIS et NFPA. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

**Éléments d'Étiquette**

Mention	Attention
Symboles	Mention de Danger
	H225 : Liquide et vapeurs très inflammables
	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (oreilles internes, foie, reins) à la suite d'exposition répétées ou d'une exposition prolongée H351: Susceptible de provoquer le cancer H361: Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges

*Suite de section sur la page suivante*

**4229****ENDUIT DE CONNECTEUR***Continuation...*

<b>Symboles</b>	<b>Mention de Danger</b>
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques ; entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Prévention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel antidéflagrant.
P243	Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les brouillards ou vapeurs.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P280	Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P370 + P378	En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisé pour éteindre.
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P304 + P340, P312	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

*Suite de section sur la page suivante*

**4229**
**ENDUIT DE CONNECTEUR**
*Continuation...*

<b>Intervention</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P303 + P361 + P364 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P305 +P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.
P337 +P313	Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P403 + P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
<b>Élimination</b>	<b>Conseils de Prudence</b>
P501	Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Dangers Non Classifiés Ailleurs**

<b>Critères HCS2012</b>	<b>Mention de Danger/ Conseils de Prudence</b>	<b>Mention</b>	<b>Symboles</b>
Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

**Section 3 : Composition/Information sur les Ingrédients**

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
64742-89-8	solvant naphta (pétrolique), fraction légère aliphatique	30-60%
110-54-3	n-hexane	10-30%
1330-20-7	xylène (mélange d'isomères)	10-30%
67-64-1	acétone	5-10%
100-41-4	éthylbenzène	1-5%
112945-52-5	silice amorphe fumée exempt de silice cristalline	1-5%
1333-86-4	noir de carbone	0.1-1%

**Section 4 : Premiers Soins***Condition d'Exposition**Code SGH: Conseils de Prudence***EN CAS DE CONTACT  
AVEC LA PEAU  
(ou les cheveux)**

P303 + P361 + P364 + P352, P332 + P313, P308 + P313

**Symptômes Immédiat***irritation, rougeur, peau sèche***Intervention**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**EN CAS DE CONTACT  
AVEC LES YEUX**

P305 + P351 + P338, P337 + P313, P308 + P313

**Symptômes Immédiat***sévère irritation des yeux, rougeur, douleur***Intervention**

Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical ou consulter un médecin.

*Suite de section sur la page suivante*

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

*Continuation...*

<b>EN CAS D'INHALATION</b>	P304 + P340 + P312, P308 + P313
----------------------------	---------------------------------

<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, maux de tête, somnolence, étourdissement, toux, nausée</i>
---------------------------	---

<b>Intervention</b>	Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
---------------------	--

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

<b>EN CAS D'INGESTION</b>	P301 + P330 + P331, P314, P308 + P313
---------------------------	---------------------------------------

<b>Symptômes Immédiat</b>	<i>irritation, sensation de brûlure, douleurs abdominales, étourdissement, somnolence, nausée</i>
---------------------------	---

<b>Intervention</b>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
---------------------	---------------------------------------

Demander un avis médical ou consulter un médecin en cas de malaise.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

### Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie

<b>Moyens d'extinctions</b>	En cas d'incendies : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, de la mousse résistant à l'alcool ou de l'eau pulvérisée pour éteindre.
-----------------------------	--

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

<b>Danger Spécifiques</b>	Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.
---------------------------	---

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

<b>Produits de Combustion</b>	La combustion produit des oxydes de carbone (CO, CO <sub>2</sub> ), des oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ) et du formaldéhyde.
-------------------------------	---

<b>Pompier</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.
----------------	--

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

**Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentel**

<b>Protection Individuelle</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé dans la Section 8.
<b>Précautions à Prendre pour l'Intervention</b>	Ne pas respirer les aérosols, brouillards ou vapeurs. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources d'ignition ou de températures extrêmes.
<b>Précautions pour l'Environnement</b>	Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
<b>Méthode de Confinement</b>	Confiner avec un absorbant inerte et non inflammable (tel que de la terre, du sable, ou du vermiculite).
<b>Méthode de Nettoyage</b>	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer du matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
<b>Méthode d'Élimination</b>	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

**Section 7 : Manutention et Stockage**

<b>Prévention</b>	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.</p> <p>Ne pas respirer les brouillards, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.</p> <p>Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.</p> <p>Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser du matériel antidéflagrant.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p>
<b>Manutention</b>	<p>Porter des gants de protections, des vêtements de protection et des équipements de protection des yeux.</p> <p>Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p> <p>Se laver soigneusement les mains après manipulation.</p>
<b>Stockage</b>	Stocké dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef.

**Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle**
**Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle**

Nom chimique	Pays/Provinces	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
n-hexane	ACGIH	50 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	50 ppm	Non établi
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	50 ppm	Non établi
	Canada ON	50 ppm	Non établi
	Canada QC	50 ppm	Non établi
xylène (mélange d'isomères)	ACGIH	100 ppm	150 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	150 ppm
	Canada AB	100 ppm	150 ppm
	Canada BC	100 ppm	150 ppm
	Canada ON	100 ppm	150 ppm
	Canada QC	100 ppm	150 ppm
acétone	ACGIH	500 ppm	750 ppm
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	1 000 ppm
	Canada AB	500 ppm	750 ppm
	Canada BC	250 ppm	500 ppm
	Canada ON	500 ppm	750 ppm
	Canada QC	750 ppm	1 000 ppm
éthylbenzène	ACGIH	100 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	100 ppm	125 ppm
	Canada AB	150 ppm	200 ppm
	Canada BC	20 ppm	Non établi
	Canada ON	100 ppm	125 ppm
	Canada QC	100 ppm	125 ppm
noir de carbone <sup>a)</sup>	ACGIH	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada AB	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada BC	3 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada ON	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi
	Canada QC	3.5 mg/m <sup>3</sup>	Non établi

*Note* : Les limites d'exposition d'ACGIH<sup>1</sup>, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS<sup>2</sup> et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et les limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

*Suite de section sur la page suivante*



**4229****ENDUIT DE CONNECTEUR****Paramètres de Contrôles**

**Ventilation** Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition en milieu de travail [LEMT].

**Equipment de Protection Individuelle**

**Protection des yeux** Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes monocoques de sécurité appropriées.

**RECOMMANDATION :** Veiller à ce que les lunettes ont des écrans latéraux de protection.

**Protection de la Peau** En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc butyle ou d'autres gants chimiquement résistant.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

**Protection Respiratoire** Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs et aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

**RECOMMANDATION :** Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

**Hygiène Préventives**

Lavez vos mains soigneusement après l'usage du produit.

**4229**
**ENDUIT DE CONNECTEUR**
**Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques**

<b>État Physique</b>	Liquide	<b>Limite Inférieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	1%
<b>Apparence</b>	Noire	<b>Limite Supérieure d'Inflammabilité<sup>a)</sup></b>	9%
<b>Odeur</b>	Hydrocarbure aromatique	<b>Pression de Vapeur @20 °C</b>	25 kPa [185 mmHg]
<b>Seuil d'Odeur</b>	Pas disponible	<b>Densité de Vapeur</b>	>2 (Air = 1)
<b>pH</b>	Pas disponible	<b>Densité Relative @25 °C</b>	0.83
<b>Point de Fusion/ Point de Congélation</b>	Pas disponible	<b>Solubilité Dans l'Eau</b>	Insoluble
<b>Point Initial d'Ébullition</b>	≥56 °C [≥133 °F]	<b>Coefficient de Partage n-octanol/eau<sup>b)</sup></b>	Pas disponible
<b>Point d'Éclair</b>	-19.5 °C [-3.1 °F]	<b>Température d'Auto-inflammation</b>	Pas disponible
<b>Taux d'Évaporation</b>	>1 (ButAc =1)	<b>Température de Décomposition</b>	Pas disponible
<b>Inflammabilité</b>	Très inflammable	<b>Viscosité @25 °C</b>	3 970 mm <sup>2</sup> /s

a) Limites d'explosivité inférieure et supérieure et pression de vapeur du mélange calculées selon le principe de Le Chatelier et les limites des composants LFL et UFL

**Section 10 : Stabilité et Réactivité**

<b>Réactivité</b>	Sans objet
<b>Stabilité chimique</b>	Stable sous les conditions de température et de pression normale
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les flammes nues, les températures excessives, les étincelles, les autres sources d'ignition et de substances incompatibles.
<b>Matériaux Incompatibles</b>	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes
<b>Polymérisation</b>	Ne se produira pas
<b>Produits de Décomposition</b>	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

**Section 11 : Données Toxicologiques**
**Sommaire des Symptômes par Voies d'Exposition**

<b>Yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux, rougeur ou douleur
<b>Peau</b>	Provoque une irritation, peau sèche et rougeur.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une toux et une irritation des voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une irritation, une nausée, et des vomissements.
<b>Chronique</b>	<p>L'exposition prolongée et répétée peut causer l'assèchement, le craquage, ainsi que le dégraissage de la peau.</p> <p>L'exposition à long terme avec une co-exposition à des bruits forts peut entraîner une perte auditive. Une surexposition prolongée ou répétée aux composants xylène et éthylbenzène peut provoquer des lésions rénales (néphropathie). L'inhalation chronique ou l'ingestion de fortes doses peut provoquer une dépression du système nerveux central.</p> <p>L'exposition répétée ou à long terme peut être cancérogène pour l'homme selon des études par inhalation sur rats.</p> <p>L'ingestion ou l'inhalation de brouillard ou de vapeur pendant la grossesse peut augmenter les risques de mort fœtale et des anomalies du développement.</p>

**Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)**

<b>Nom Chimique</b>	<b>DL50 oral</b>	<b>DL50 dermique</b>	<b>CL50 inhalation</b>
solvant naphta (pétrolique), fraction légère aliphatique	>5 000 mg/kg Rat	>2 000 mg/kg Lapin	Non Disponible
n-hexane	15 480 mg/kg Rat	>1.3 g/kg Lapin <sup>b)</sup>	627 000 ppm 3 min Rat
xylène (mélange d'isomères)	4 350 mg/kg Rat	>1 700 mg/kg Lapin	5 000 ppm 4 h Rat
acétone	5 800 mg/kg Rat	>9 400 µL/kg Cochon d'Inde	44 g/m <sup>3</sup> 4 h Rat
éthylbenzène	3 500 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	35 500 mg/m <sup>3</sup> 2 h Souris

*Suite de section sur la page suivante*

**4229**
**ENDUIT DE CONNECTEUR**

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermique	CL50 inhalation
silice amorphe fumée	3 160 mg/kg Rat	Non Disponible	Non Disponible
noir de carbone	3 500 mg/kg Rat	>5 000 mg/kg Lapin	35 500 mg/m <sup>3</sup> 2 h Souris

*Note* : Les limites toxicologiques des bases de données RTECS<sup>2</sup> et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

### Autre Effets Toxiques

#### Corrosion/irritation de la peau

Provoque une irritation de la peau selon les tests de Draize effectués sur des animaux.

#### Lésions/irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux d'après les tests de Draize sur des animaux.

#### Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité (risque de cancer)

##### Éthylbenzène [No. CAS 100-41-4]

Groupe 2B – L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

A3—Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain

CA Prop 65: Répertoire comme carcinogène

NTP: Non répertorié

##### Noir de Carbone [No. CAS 1333-86-4]

Groupe 2B – L'agent est peut-être cancérogène pour l'homme

ACGIH A3: Agent cancérogène confirmé pour les animaux avec pertinence inconnue pour l'humain

CA Prop 65: Répertoire comme carcinogène (aéroportée, particules libres de taille respirable)

NTP: Non listé

#### Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*Suite de section sur la page suivante*

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

**Toxicité pour la****reproduction** (risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Tératogénicité**

(risque pour la malformation des fœtus)

Le composant n-hexane est nocif pour le fœtus selon des certaines études sur des animaux.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition unique**

Le solvant naphta (pétrolique), le n-hexane et le xylène peuvent affecter le système nerveux central par inhalation, provoquant une somnolence ou des vertiges.

**Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées**

Une surexposition prolongée ou répétée au p-xylène et à l'éthylbenzène et le bruit peuvent entraîner une perte auditive (déficience cochléaire) selon les études d'inhalation chez le rat.

L'éthylbenzène provoque des lésions du foie à des niveaux d'exposition élevés.

**Danger d'aspiration**

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange a une viscosité cinématique supérieure à 20.5 mm<sup>2</sup>/s à 40 °C.

## Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicité de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Les composants du naphta solvant (pétrole), de l'aliphatique léger et du n-hexane sont classés comme toxiques environnementaux chroniques de catégorie 2.

Le mélange d'isomères de xylène est une substance biodégradable toxique pour les milieux aquatiques de catégorie chronique 2 avec une CL50 minimale de 96 h de 2.5 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel).

L'éthylbenzène est un produit toxique aigu pour l'environnement de catégorie 2, dont la CL50 minimale est de 4.2 mg/L pour 96 h chez *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel); CE50 48 h de 2.9 mg/L et 7 jours de DSEO de 0.91 mg/L de *Daphnia magna* (puce d'eau).

L'acétone ne remplit pas les critères de substances toxiques pour l'environnement avec un CL50 minimal 96 h de 5 540 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; et un CE50 48 h 13 500 mg/L pour *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Le silice amorphe fumée et le noir de carbone ne sont pas classifiable comme substances toxiques pour l'environnement selon les critères SGH.

### Écotoxicité Aiguë

Voir toxicité chronique.

### Écotoxicité Chronique

Catégorie 3

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Éviter le rejet dans l'environnement.

### Biodégradation

Pas disponible

### Bioaccumulation

Pas disponible

### Autres Effets

Composé Organique Volatil (COV) = 67% [556 g/L]

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

**Section 13 : Données sur l'Élimination**

Éliminer le contenu conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

**Section 14 : Information Relatives au Transport****Voie Terrestre**

**Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses) et **É.-U. US DOT 49 CFR** (Parties 100 à 185).

Tailles de 5 L ou moins  
4229-55ML, 4229-1L, 4229-4L  
**Quantité Limitée**

**Voie Aérienne**

**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Tailles de 0.5 L ou moins  
4229-55ML  
**Quantité Limitée**



Qté Net Totale/Pqt  
Extérieur = 1 L

Tailles jusqu'à 5 L (passager) 60 L (fret)  
4229-1L, 4229-4L  
**Numéro UN** : UN1139  
**Appellation Réglementaire** :  
SOLUTION D'ENROBAGE  
**Classe** : 3  
**Groupe d'Emballage** : II  
**Polluant Marin** : Non



*Suite de section sur la page suivante*

**4229**

**ENDUIT DE CONNECTEUR**

**Voie Maritime**

**Référer au Règlement IMDG.**

Tailles de 5 L ou moins  
4229-55ML, 4229-1L, 4229-4L  
**Quantité Limitée**



*À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT*

**Numéro UN** : UN1139

**Appellation Réglementaire** :

SOLUTION D'ENROBAGE

**Classe** : 3

**Groupe d'Emballage** : II

**Polluant Marin** : Oui

**Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement formé et certifié.**

**Section 15 : Information sur la Réglementation**

**Canada**

**Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)**

Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS.

**Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)**

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

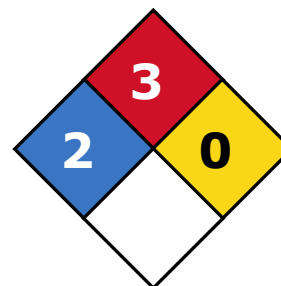
**USA**

**Autres Classifications**

**Codes® HMIS**

<b>SANTÉ :</b>	<b>* 2</b>
<b>INFLAMMABILITÉ :</b>	<b>3</b>
<b>RISQUE PHYSIQUE :</b>	<b>0</b>
<b>PROTECTION PERSONELLE :</b>	

**CODES 704 NFPA®**



*Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :*

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

*Suite de section sur la page suivante*



**4229****ENDUIT DE CONNECTEUR****CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit contient d'éthylbenzène, xylène et n-hexane qui est répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

**EPCRA** (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit contient du xylène (No. CAS 1330-20-7; quantité rapportable = 100 lb), du n-hexane (No. CAS 110-54-3; quantité rapportable = 100 lb) et de l'éthylbenzène (No. CAS 100-41-4; quantité rapportable = 5 000 lb), toluène (No. CAS 108-88-3; quantité rapportable = 1 000 lb) qui sont assujettis aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

Ce produit contient de l'acétone (No. CAS 67-64-1), qui est assujetties sous CERCLA aux exigences de déclaration à un seuil de 5000 lb (2268 kg).

**TSCA** (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

**California Proposition 65** (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.).

Ce produit contient du n-hexane, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Ce produit contient du noir de carbone qui est une substance répertoriée comme cancérigène quand en suspension dans l'air, sous forme de particules libres de tailles respirables.

Ce produit contient d'éthylbenzène, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

**Europe****RoHS** (Restriction of Hazardous Substances Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), de polybromobiphényles (PBDE), de phtalate de bis-(2-éthylhexyle) (DEHP), de phtalate de benzyle et de butyle (BBP), de phtalate de dibutyle (DBP), ou de phtalate de diisobutyle (DIBP) et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

**WEEE** (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

4229

ENDUIT DE CONNECTEUR

**Section 16 : Autres Informations**

<b>Préparé par le</b>	Département des Affaires Réglementaires
<b>Date de Révision</b>	06 mars 2020
<b>Annule et Remplace</b>	18 novembre 2019
<b>Changement Effectué :</b>	Changement des numéros de téléphone en cas d'urgence et révision générale.

**Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®)

**Abréviations**

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Minimal <i>Publiée</i> (en anglais = <i>LCLo</i> )
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = <i>TCLo</i> )
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
NTP	National Toxicology Program (en français = Programme de Toxicologie National)
LEMT	Limite d'exposition en milieu de travail (en anglais = OEL)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
Qté Net	Quantité nette
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

*Suite de section sur la page suivante*

**4229****ENDUIT DE CONNECTEUR**

**Questions Techniques** Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à [www.mgchemicals.com](http://www.mgchemicals.com).

Courriel : [support@mgchemicals.com](mailto:support@mgchemicals.com)

Téléphone : +1-905-331-1396

**Adresses***Fabrication & Support*

1210 Corporate Drive

Burlington, Ontario, Canada

L7L 5R6

*Siège Social*

9347-193rd Street

Surrey, British Columbia, Canada

V4N 4E7

**Désistement**

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.